REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

UNIVALOM
Siège :
449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

UNIVALOM
Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention-Traitement-Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du Conseil syndical	
Légal :	40
Désignés :	34
(dont 6 délégués avec voix double soit un total de 40 voix)	
Présents :	17
Votants :	24
Procuration :	4
Date de la convocation : 12 novembre 2026	

SEANCE DU 18 novembre 2026

Délibération 2026-65

OBJET : Attribution d'Appels d'Offres – Transport, chargement et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le 18 novembre 2026 à 16h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :
Matthieu GILLI, Hassan EL JAZOULI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Carole BONAUT, Xavier WIIK, Elisabeth DEBORDE, Richard THIERY, Florence BENICHOU délégués de la Commission syndicale ;
Thierry COMODINI, Corinne CELLAMARO, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marc OCCELLI, Catherine SIMON, délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, Christophe ULIVIERI, délégués de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Ahmad BADRAH, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membre suppléant :
Françoise THOMEL

Procurations :
Jean-Pierre DERMIT à Hassan EL JAZOULI,
Caroline JOUSSEMET à Xavier WIIK,
Thierry OCCELLI à Marc OCCELLI,
Joseph CESARO à Matthieu GILLI

Membres excusés :
Jean LEONETTI, Anne laure SEBBAR, Khéra BADAOUI, Patrick FISCHER, Emmanuel DELMOTTE, Delphine CAROSI, Patrick PEIRETTI, Vincent PIOT, Marc FAURE, Jean-Marc DELIA, Pierre CORPORANDY, Severine MAGGIO DELAGE, Ewan CORINALDESI, Françoise BRUNETEAUX

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

AR Prefecture
006-200046076-20261118-202665-DE
Reçu le 19/11/2026

Les marchés relatifs au transport des déchets ménagers et au transport des végétaux et de traitement des biodéchets, composés chacun de quatre lots et dont la signature a été autorisée par délibération n°2022-23 du 6 avril 2022 et n°2023-36 du 12 octobre 2023, arrivent à échéance le 31 décembre 2026.

Ainsi, le Syndicat UNIVALOM a relancé un appel d'offres ouvert européen en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, pour ces prestations, d'une période initiale maximale d'un an, reconductible trois fois, et comportant quatre lots, décomposés comme suit :

- LOT N°1 : TRANSPORT DE DÉCHETS MÉNAGERS A PARTIR DES QUAIS DE TRANSFERT UTILISES POUR LE TERRITOIRE D'UNIVALOM,

- LOT N° 2 : TRANSPORT DE DÉCHETS MÉNAGERS A PARTIR DU QUAI DE TRANSFERT SITUE A CANNES,

- LOT N° 3 : TRANSPORT DES VEGETAUX - EVACUATION EN SEMI-REMORQUE DEPUIS LES DECHETERIES D'ANTIBES ET VALLAURIS,

- LOT N° 4 : CHARGEMENT DE CONTENANT DE VEGETAUX.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été transmis le 3 juillet 2026 au BOAMP, JOUE par notre profil d'acheteur AWS avec une date limite de réception des offres fixée au 14 septembre 2026 à 12 heures 00.

Lors de l'ouverture des plis, 5 plis ont été reçus dans les délais.

Aucune offre n'ayant été déposée pour le lot n° 2 : TRANSPORT DE DÉCHETS MÉNAGERS A PARTIR DU QUAI DE TRANSFERT SITUE A CANNES, celui-ci a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité.

A la suite des différentes étapes de la procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le lundi 26 octobre 2026 a attribué les accords-cadres relatifs aux lots suivants :

- LOT N°1 : TRANSPORT DE DÉCHETS MÉNAGERS A PARTIR DES QUAIS DE TRANSFERT UTILISES POUR LE TERRITOIRE D'UNIVALOM pour un montant annuel maximum de 850 000 €HT (montant annuel de 230 385€HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) au candidat MAUFFREY SUD EST, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.

- LOT N° 3 : TRANSPORT DES VEGETAUX - EVACUATION EN SEMI-REMORQUE DEPUIS LES DECHETERIES D'ANTIBES ET VALLAURIS pour un montant annuel maximum de 450 000€ HT (montant annuel de 133 177,65 €HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) au candidat PASINI, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.

- LOT N° 4 : CHARGEMENT DE CONTENANT DE VEGETAUX pour un montant annuel maximum de 120 000 €HT (montant annuel de 58 300 €HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) au candidat PURFER, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

AR Prefecture

006-200046076-20261118-202665-DE
Reçu le 19/11/2026

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces relatives aux accords-cadres suivants l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du lundi 26 octobre 2026 :
  - LOT N°1 : TRANSPORT DE DÉCHETS MÉNAGERS A PARTIR DES QUAIS DE TRANSFERT UTILISES POUR LE TERRITOIRE D'UNIVALOM : attribué à la société MAUFFREY SUD EST,
  - LOT N° 3 : TRANSPORT DES VEGETAUX - EVACUATION EN SEMI-REMORQUE DEPUIS LES DECHETERIES D'ANTIBES ET VALLAURIS : attribué à la société PASINI,
  - LOT N° 4 : CHARGEMENT DE CONTENANT DE VEGETAUX : attribué à la société PURFER,

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Matthieu GILLI

Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers
UNIVALOM

Date de mise en ligne : 20 NOV. 2026

AR Prefecture

006-200046076-20261118-202665-DE
Reçu le 19/11/2026